



**UNION EUROPÉENNE – DROITS ADDITIONNELS VISANT CERTAINS
PRODUITS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS**

RECOURS À L'ARTICLE 25 DU MÉMORANDUM D'ACCORD

CONSTITUTION DE L'ARBITRE

NOTE DU SECRÉTARIAT

1. Le 17 janvier 2022, les États-Unis et l'Union européenne ont notifié à l'Organe de règlement des différends (ORD) qu'ils étaient convenus de recourir à un arbitrage conformément à l'article 25 du Mémorandum d'accord au sujet de la question en instance devant le Groupe spécial *Union européenne – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis* (DS559).

2. Conformément à une demande conjointe des parties, l'arbitre a été composé le 20 janvier 2022, comme suit:

Président: M. William EHLERS

Membres: M. Anwar Zaheer JAMALI
Mme Olga Lucía LOZANO FERRO

3. Comme indiqué dans le document WT/DS559/7, les États-Unis et l'Union européenne sont convenus qu'"[u]ne fois la composition de l'arbitre arrêtée, l'arbitrage ser[ait] suspendu immédiatement et indéfiniment, et il ser[ait] immédiatement mis fin au différend porté devant le Groupe spécial *Union européenne – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis* (DS559) au moyen du retrait de la plainte et d'une notification adressée par les parties à l'ORD conformément au Mémorandum d'accord".
